

Aidant feti'i

Développer ses capacités humaines au profit des personnes âgées et/ou en situation de handicap.



**Vous êtes une personne âgée et/ou en situation de handicap,
vous êtes reconnu(e) par la C.O.T.O.R.E.P. ou la C.T.E.S.
et vous êtes ressortissant(e) du régime RSPF et RNS**

**Le Pays met en place, pour vous,
une aide : le dispositif aidant feti'i**

**Vous avez besoin d'une assistance pour
assurer les tâches de la vie quotidienne**

**Cet aidant feti'i, membre de votre famille de plus de 18 ans,
suivra un atelier de sensibilisation et d'accompagnement,
obligatoire et pris en charge par le Pays.**

**Il percevra une indemnité forfaitaire d'un montant plafond de
50.000 FCP par mois renouvelable sous conditions.**



*Rapprochez-vous de la circonscription des
solidarités de votre commune de résidence
pour plus de renseignements*

*La solidarité est une force,
la famille en est le socle*